Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_24-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 11 avril 2025
DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à M. Clément SERVAT,
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

24 - ATTRIBUTION DE BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Ville d'Oloron Sainte-Marie réaffirme son engagement envers les jeunes poursuivant des études supérieures, dès l'année universitaire 2024-2025.

Il est rappelé à votre assemblée que par délibération du 12 décembre 2024, ont été approuvés de nouveaux critères d'éligibilité et modalités d'attribution des bourses communales. Une clé de répartition progressive des montants a été établie selon les échelons des aides nationales du CROUS (de 0 bis à 7), avec un ratio de 1 à 4,5 entre les montants les plus bas et les plus élevés.

Les montants seront révisés annuellement en fonction de l'évolution du coût de la vie basé sur l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac. Une délibération fixera chaque année les montants par échelon.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_24-DE

Montants pour 2025 :

Echelon	Montant annuel de la bourse communale
0	0 €
0 bis	75 €
1	90 €
2	132 €
3	173 €
4	215 €
5	255 €
6	297 €
7	340 €

Il convient d'attribuer une bourse communale selon le dispositif voté aux étudiants ci-après :

Echelon 0bis (75€) :

- FERRIERE-HEROU Zoé
- DAVANCENS Fanny
- WINKLER Romane
- DOS SANTOS Liam
- MENARD Charlotte
- PIBOULEAU Lucile
- LOPES Annelyse
- DELMAS Audélie
- FERREIRA Wendy

Echelon 1 (90€) :

- AMRANE Dorian
- FERNANDEZ Y ALDAO Emma
- IBARBIDE Maëlys
- NAVARRO Noha
- MAGROU Jonas
- ROJAS Nicolas

Echelon 2 (132€) :

- GARROTÉ Eloïse
- GUEYE Sokhna-maï
- FAYOLLE Clémence

Echelon 3 (173€) :

- BLATEAU Satine
- ARAUJO FERREITA Morgan
- BLATEAU Indi

Echelon 4 (215€) :

- SAINT PE Nathan

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_04_11_24-DE

Echelon 5 (255€) :

- USIETO jeanne
- SCHRODER Léa
- CALLADO Pierre
- EL MELLALI Chahid

Echelon 6 (297€) :

- EL MELLALI Yazid
- MOUTAWAKIL Tarik
- MOUTAWAKIL Mona
- CHEVALIER Cassy

M. Philippe GARROTÉ et Mme Sabine SALLE ne prennent pas part au vote.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **VOTE** un crédit de 4 559 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/04/2025

Bernard UTHURRY